



2026_SMPP_002 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du lundi 26 janvier 2026

Présents :

M. Didier BLANCO, M. Jérôme BLASQUEZ, Mme. Monique BORDES, M. Jean-christophe CID, M. Jean-Paul FERRE, Mme. Joelle EYCHENNE, Mme. Muriel FREYCHE, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Alain ROCHET, M. Jean-Luc ROUAN, M. Bernard ROUBY, Mme. Mathilde DERAMOND, Mme. Géraldine PONS, Mme. Marie-France VILAPLANA, M. Serge VILLEROUX

Absents :

Mme. Sophie BAYARD, M. Damien BONNET, M. Norbert PULL, M. Serge ROBERT, M. Maxime ROUBICHOU, Mme. Véronique RUMEAU

Délibération N°2026_SMPP_002

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PRÉALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET

Vu l'article L.5721-4, L5722-1 et L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président, le comité syndical décide :

Article 1 : D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement dont la ventilation est détaillée dans le tableau ci-dessous, et qui sont égaux, au plus, au quart des crédits votés au budget de l'exercice 2025 par nature.

Objet de la dépense	Chapitre	Montant	Crédits ouverts en 2025	Part par rapport aux crédits 2025
Immobilisations incorporelles	20	10 000 €	50 000 €	20%
Installations complexes spécialisées	21	87 000 €	700 995.68 €	12.41 %

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

webdelib

ID : 009-250900149-20260126-2026_SMPP_002-DE

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Pamiers – Les Pujols à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme